Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13 mars 2025
ID : 062-216201327-20250307-DEC25_0307_23-AI

Département du Pas-de-Calais
Canton de DOUVRIN
Commune de BILLY-BERCLAU

Ville de Billy-Berclau
Le bien vivre

DÉCISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122.2
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° DEC25.03.07.23

Avenants aux lots N°1, 4, 5 et 6 du marché 2024-TRAV05
– restructuration et extension de la maison de la vie écocitoyenne -

Le Maire de la commune de BILLY-BERCLAU ;

VU

- L'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération du Conseil Municipal du N°2020.09.21.02 en date du 21 septembre 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales ;
- Les articles R.2194-2, R.2194-3 et R.2194-5 du Code de la commande publique
- La décision DEC24.09.25.56 du 25 septembre 2024.
- Vu que suite au démarrage d'exécution et des démolitions dans le cadre des travaux du marché, l'ensemble des intervenants n'a pu que constater qu'un grande partie du bâtiment existant faisait défaut de non conformité de méthodologie de mise en œuvre et des matériaux utilisés
- que ces malfaçons ne pouvaient être découvertes avant la démolition et n'étaient pas prévisibles avant exécution des travaux.

CONSIDÉRANT

- Le rapport des malfaçons rédigé par le maître d'œuvre et les solutions proposées par les intervenants concernés par les travaux
- Les articles **R2194-3 et R2194-5** du Code de la commande publique

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter les travaux modificatifs et de signer les avenants des lots suivants :

Lot n°	Objet du lot	Entreprise attributaire	Montant initial du marché	Montant de la modification	% d'augmentation	Nouveau montant du marché
1	Gros œuvre - carrelage	TML Bâtiments & TP	88 138,66 € HT	23 832,36 € HT	27,04	111 971,02 € HT
4	Plâtrerie – isolation – menuiseries intérieures	Habiteck	45 680,00 € HT	7 400,00 € HT	16,02	53 080,00 € HT
5	Électricité	Générale Électrique Wingloise	39 900,00 € HT	680 € HT	1,7	40 580,00 € HT
6	Chauffage – plomberie - ventilation	Thermeclim	33 663,85 € HT	2 631,40 € HT	7,82	36 295,25 € HT

Article 2 : que les sommes du marché sont prévues pour l'année en cours et celles à venir.

Monsieur le Trésorier Municipal et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'appliquer la présente décision.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 7 mars 2025
Steve BOSSART, Maire

MAIRIE DE BILLY-BERCLAU
62138